

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32027**

Intitulé

Garde frontière de sécurité intérieure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Police Nationale	Directeur central de la police aux frontières

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Agent affecté soit à un point de passage frontalier terrestre, maritime, ou aérien, soit le long de la frontière extérieure terrestre ou maritime de l'espace Schengen, ou à proximité immédiate de cette dernière, le garde frontière de sécurité intérieure est investi des prérogatives de puissance publique pour exercer les activités principales suivantes :

Contrôler les personnes entrantes et sortantes dans l'espace Schengen

Identifier la nationalité et le statut juridique de la personne se présentant à la frontière (citoyen de l'union européenne,...)

Vérifier la régularité et la validité des documents de voyage présenté (carte nationale d'identité, passeport biométrique, visas,...)

Sécuriser l'espace Schengen et les zones frontalières Assurer l'étanchéité des frontières de l'espace Schengen

Assurer la police générale dans les zones transfrontalières

Informers les autorités nationales et européennes sur tout risque de trouble à l'ordre public ou de menace à la sécurité intérieure dans l'espace Schengen

Le garde frontière de sécurité intérieure coopère quotidiennement avec ses homologues européens, notamment dans le cadre d'opération de contrôle et de surveillance transfrontalière sous l'autorité fonctionnelle de l'agence européenne Frontex.

Son cadre d'intervention à dimension européenne (espace Schengen) nécessite qu'il ait de très bonnes compétences linguistiques (maîtrise de l'anglais exigée)

Compétences dans le domaine de la réglementation transfrontière et des conditions d'entrée et séjour sur le territoire des Etats Schengen (contexte global de l'immigration, règles éthiques et déontologiques etc.)

Compétences dans le domaine de la procédure et technologies appliquées au contrôle transfrontière

Compétences dans le domaine de la fraude documentaire et des outils techniques de détection

Compétences dans le domaine de la sécurité et sûreté aux frontières

Compétences dans le domaine de la coopération internationale (opérations jointes, renseignement, etc.)

L'ensemble de ces blocs de compétences est posé par l'agence européenne Frontex, conformément aux stratégies définies par la commission européenne dans le cadre de la protection des frontières de l'espace Schengen et de la lutte contre l'immigration irrégulière.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les services opérationnels de sécurité intérieure assurant la sécurisation des frontières de l'espace Schengen et coopérant quotidiennement avec les Etats membres européens dans le cadre d'opération de contrôle et de surveillance transfrontalière sous l'autorité fonctionnelle de l'agence européenne Frontex

Tous les emplois chargés de sécuriser et de contrôler les frontières terrestres ou maritime de l'espace Schengen

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1704 : Management de la sécurité publique

K1706 : Sécurité publique

K2503 : Sécurité et surveillance privées

N2201 : Personnel d'escale aéroportuaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Règlementation et contrôle des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire des Etats Schengen;

Contrôle transfrontalier : procédure et technologie;

Détection et lutte contre la fraude documentaire;

Sécurité et sûreté aux frontières;

Coopération internationale.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Président du jury : Le directeur central de la police aux frontières ou son représentant Membres du jury : Le coordonateur national pour la formation des gardes frontières auprès de l'agence européenne Frontex Un formateur migration frontière de l'ENP de Sens Le directeur de la direction des étrangers en France du ministère de l'intérieur ou son représentant Un garde frontière certifié
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Président du jury : Le directeur central de la police aux frontières ou son représentant Membres du jury : Le coordonateur national pour la formation des gardes frontières auprès de l'agence européenne Frontex Un formateur migration frontière de l'ENP de Sens Le directeur de la direction des étrangers en France du ministère de l'intérieur ou son représentant Un garde frontière certifié

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Garde frontière de sécurité intérieure" avec effet au 30 novembre 2010, jusqu'au 09 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 04 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Garde frontière de sécurité intérieure" avec effet au 09 août 2017, jusqu'au 04 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Police Nationale : Île-de-France - Paris (75) [Paris]
Direction centrale de la police aux frontières 8 rue de Penthièvre Paris75008

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Direction centrale de la police aux frontières 8 rue de Penthièvre à Paris 75008
- Ecole nationale de SENS, rue des franc-bourgeois, 89093 Sens.

Historique de la certification :

Certification précédente : Garde frontière de sécurité intérieure